



4

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de M. Claude STURNI – Président
15 élus présents / 4 élus suppléants présents / 4 procurations
(37 titulaires en exercice / 22 suppléants en exercice)

Elus présents : Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Jean-Marc DEICHTMANN, Marc HOFFSESS, Pia IMBS, Fabian JORDAN, Michèle KANNENGIESER, Lucien MULLER, Jean-Lucien NETZER, Philippe PFRIMMER, Laurent RICHE, Pascale SCHMIDIGER, Jean-Michel STAERLE, Claude STURNI, Caroline ZORN.

Élus suppléants présents : Isabelle FUHRMANN qui représente Odile ULRICH-MALLET, Bernard JUCHS qui représente Thomas ZELLER, Annie KESSOURI qui représente Doris TERNOY, Pierre OZENNE qui représente Jeanne BARSEGHIAN.

Procurations : Alain COUCHOT donne pouvoir à Laurent RICHE, Antoine HOME donne pouvoir à Fabian JORDAN, Alain JUND donne pouvoir à Marc HOFFSESS, Eric STRAUMANN donne pouvoir à Lucien MULLER.

Elus excusés : Rachel BAECHEL, Thierry BELLONI, Yves GOEPFERT, Anne-Marie JEAN, Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN, Roland ONIMUS, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Denise STOECKLE, Fabienne ZELLER, Christine DHALLENNE, Jean-Denis ENDERLIN, Claude FROEHLI, Gérard GREILSAMMER, Francis HILLMEYER, Pierre LOGEL, Anne MISTLER, Rémy NEUMANN, Valentin RABOT, Catherine TRAUTMANN, Antoine VIOLA.

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 reflète la gestion du Pôle Métropolitain d'Alsace. Le résultat de la gestion 2023 constate les réalisations en dépenses et les recouvrements de recettes effectués au cours de l'année.

Ce document a été établi sur la base du budget et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par la trésorière du pôle métropolitain d'Alsace.

Dépenses

Les mandats émis en section de fonctionnement s'élèvent à 51.142 euros.

Ces mandats correspondent :

- aux charges à caractère général (chapitre 011) pour un montant de 9 320 euros,
- à des versements de subventions (chapitre 65) pour 41 822 euros (dont : *Meet In Alsace* : 1 822 €, *CEEJA* : 40 000 €).

Recettes

Aucune recette n'a été constatée sur l'exercice 2023 suite à la décision de ne pas faire contribuer les membres du Pôle, le report du résultat de fonctionnement de l'année 2022 se montant à 618.436,71 euros.

Résultat

Le résultat de l'exercice se monte à -51.142 euros, et le résultat cumulé à 567.294,71 euros.

Vous êtes invités à délibérer sur le compte administratif 2023

DELIBERATION

Le Comité du Pôle métropolitain d'Alsace,

après en avoir délibéré,

En l'absence du Président Claude STURNI,

Sous la présidence de M. le premier vice-président Jean-Marc DEICHTMANN,

à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2023.

Le Président,



Claude STURNI